

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 7 novembre 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016**

**2016 DAE 260** Subvention (20 000 euros), adhésion (1 000 euros) et convention avec l'association Acteurs du Tourisme Durable (20<sup>e</sup>).

**M. Jean-François MARTINS et M<sup>me</sup> Antoinette GUHL, rapporteurs**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-13 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 octobre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris propose d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association Acteurs du Tourisme Durable (20<sup>e</sup>) et de l'autoriser à signer une convention avec cette association ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-François MARTINS, au nom de la 7<sup>e</sup> Commission, et Madame Antoinette GUHL, au nom de la 1<sup>ère</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Acteurs du Tourisme Durable, domiciliée 16 rue des Platrières 75020 Paris.

Article 2 : Une subvention de 20 000 euros (n° 2016\_08674 et n° 2016\_08241) est attribuée à l'association Acteurs du Tourisme Durable (n° Simpa 109641) au titre de l'exercice 2016.

Article 3 : La dépense, d'un montant de 20 000 euros, sera imputée de la manière suivante :

- 10 000 euros sur le chapitre 65, rubrique 901, nature 6574, ligne VF55023 du budget de fonctionnement de l'exercice 2016 de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement.
- 10 000 euros sur le chapitre 65, rubrique 95, nature 6574, ligne VF55005 du budget de fonctionnement de l'exercice 2016 de la Commune de Paris, sous réserve de la décision de financement.

Article 4 : Une adhésion financière de 1 000 euros est accordée à l'association Acteurs du Tourisme Durable.

Article 5 La dépense correspondante, sera imputée au chapitre 011, rubrique 91, nature 6281 du budget de fonctionnement de l'exercice 2016 de la Commune de Paris, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**